



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 11 avril 2022

Présents : Michel TIBAYRENC – Marc PERRONNET - Béatrice ESCUDERO – Valérie CORDEAU – Valérie BLASZKA – Brigitte RENOUEARD (CUENOT) - Benoît ROLLAND - Anita MARGUERITAT - Stéphane CHESLET

Absents :

Corinne BOUARD (RATEL) ayant donné son pouvoir à V.CORDEAU

Céline LAMOINE ayant donné son pouvoir à B.ROLLAND

Gilles LAUBIER

Jérôme BERTHON

Secrétaire de séance : Béatrice ESCUDERO

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle socioculturelle de Soye en Septaine le lundi 11 avril à 18h45 en session ordinaire et a abordé les sujets suivants :

1) APPROBATION COMPTE DE GESTION 2021 ET VOTE COMPTE ADMINISTRATIFS 2021 (résultats 2021)

Le Maire sort de la salle.

Section Fonctionnement	Dépenses	299 378.03 €
	Recettes	315 579.70 €
Section Investissement	Dépenses	41 477.78 €
	Recettes	63 441.05 €

Excédent de Fonctionnement N-1		71 389.46 €
Déficit d'Investissement N-1		7 862 €

Restes à Réaliser en investissement	Dépenses	2 614.91 €
	Recettes	

Vote : 9 Pour
1 Abstention

2) VOTE TAXES COMMUNALES

Le maire entre dans la salle.

Le Conseil Municipal vote les taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour l'année 2022.

	TAUX COMMUNAUX	MOYENNE DEPARTEMENTALE	MOYENNE COMMUNALE
Taxe Foncière Bâti	32.65 %	37.72 %	41.77 %
Taxe Foncière Non Bâti	23.34 %	50.14 %	39.51 %
Coefficient de Variation	1.000000		
Produit fiscal attendu pour l'année 2022	132 553 €		

Vote : 11 Pour

Le conseil décide de maintenir le niveau de taxes foncières sachant que la valeur locative qui a automatiquement évolué par l'état suite au niveau d'inflation de 3,4% va déjà générer une augmentation pour les propriétaires.

Pas d'augmentation des taux également par la communauté de communes suite au vote de son budget le 6 avril.

3) VOTE BUDGET PRIMITIF

L'adjointe au budget et le maire ont présenté le budget primitif 2022 et ses grandes lignes.

Il a été rappelé que c'est bien un budget prévisionnel qu'il faut comprendre dans les grandes masses et orientations. La situation de la commune reste saine avec un report global sur le fonctionnement de l'ordre de 87 500 euros.

Notre endettement avec un total restant à rembourser en capital de l'ordre de 146 000 euros (salle des fêtes essentiellement) en fin d'année soit environ 240 euros par habitant.

Cet endettement reste raisonnable sur ce critère ainsi que par rapport au niveau d'excédent annuel de fonctionnement.

Compte tenu de nos ressources, des incertitudes sur les dotations des futures années (impact Covid, conflit en Ukraine) de l'inflation qui va impacter plusieurs charges notamment l'énergie, la vigilance reste néanmoins de mise. La revalorisation des indices du personnel par l'Etat impacte également la masse salariale.

Nous prévoyons différents travaux dont certains avaient déjà été présentés au dernier conseil :

- Une écluse avec ralentisseur route de Bourges sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées
- Demande d'une étude auprès du CIT pour 2 autres ralentisseurs, route de Crosses et route de Plaimpied
- Travaux sur le réseau d'eau pluviale, de voirie et dans le domaine de la sécurité
- Renouvellement Opération Plantez le décor
- Finalisation alignement voie communale de Coulon (géomètres, coût des actes...)
- Intervention de la SEM Territoria pour une étude de faisabilité essentiellement financière sur l'écoquartier dont la finalité est de savoir dans quelles conditions la viabilité du projet peut être assurée

Le montant total des subventions à différentes associations est de 3120 euros avec une augmentation de la subvention pour la coopérative de l'école (participation au transport pour l'apprentissage à la piscine de Dun).

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif par Chapitre.

Le Budget s'équilibre en dépenses et recettes.

Section Fonctionnement	360 490 €
Section Investissement	60 768 €

Vote : 10 Pour

1 Abstention

4) AFFECTATION DU RESULTAT

A chaque fin d'exercice comptable, la collectivité clôture ses comptes annuels. Elle constate alors un excédent ou un déficit de fonctionnement et/ou investissement.

L'affectation du résultat correspond au résultat de clôture de l'année (2021).

Résultat de Clôture	Compte 002 Fonctionnement recettes	87 591.13 €
	Compte 001 Investissement recettes	14 101.27 €

Vote : 11 Pour

5) AVENANT CONVENTION MISE A DISPOSITION PARCELLE AGRICULTEUR

Un agriculteur a demandé à faire évoluer la convention de mise à disposition des terres chemin de Vornay, parcelle ZD 56, qui lui interdit tout épandage pour lui permettre d'épandre les effluents de sa chèvrerie.

Les analyses demandées ont été validées par la chambre d'agriculture.

La commune autorise l'épandage des effluents issus de la seule chèvrerie sur l'ensemble des parcelles régies par ladite convention sous réserve d'une application raisonnée et conforme aux normes en vigueur. En cas de constat sur le terrain d'odeur résiduelle, l'enfouissement dans les 24h sera exigé par la mairie. Les distances réglementaires sont de 35m par rapport à la limite de propriété, 35m d'un cours d'eau et 100m d'un point d'approvisionnement en eau potable.

L'avenant pourra être stoppé à tout moment sans recours possible.

Le conseil doit autoriser le maire à signer un avenant à la convention avec la SAFER.

Vote : 11 Pour

6) TABLEAU VOIRIE COMMUNALE

Le maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'intégrer des voies communales à caractère de place publique et domaine privé propriétaires dans la voirie communale :

- **Voies communales à caractère de place publique**
- Place du Riot
- Place de la Seigneurie
- Place Laurent Sodiant

- **Domaine privé propriétaires**

- Impasse des Terroirs d'en Haut

Le maire informe le Conseil Municipal qu'il convient également de réactualiser la longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture :

- **Voies communales à caractère de chemin**

- VC1 De Soye à la Grande Borne

- **Voies communales à caractère de rue**

- Rue de Saint Marc

Vote : 11 Pour

7) CONVENTION STAGIAIRE CFPPA

Un stagiaire en formation BP AP au CFPPA de Bourges a sollicité un stage sur plusieurs périodes à partir du 19 avril pour se former au métier de l'aménagement paysager.

Le conseil municipal doit autoriser le maire à signer la convention tripartite et tous documents relatifs à celle-ci.

Vote : 11 Pour

8) DIVERS

- **Commission budget** → Le maire a fait part de la décision de Brigitte Cuenot de ne plus faire partie de la commission budget.
- **Ecole :**
 - **Conseil d'école** → Point sur le dernier conseil d'école, avec notamment la question du changement possible de RPI à la rentrée 2023.
Ce projet de refonte du RPI, qui reste à l'étude, a pour but de permettre à Soye de jouer un rôle plus important dans l'organisation et la carte scolaire, avec une plus grande relation avec les écoles du Sud Polygone pour que les enfants de la commune soient davantage scolarisés sur le RPI dont nous dépendons avec une vie extrascolaire plus forte.
 - **Nouvelles Inscriptions scolaires** → Les inscriptions débuteront à compter du **lundi 2 mai en mairie**. Merci de vous munir des documents suivants avant votre venue : livret de famille- carnet de santé de l'enfant concerné – justificatif de domicile.
- **Commerce Soye** → Le maire a lu le mail envoyé par le président de l'ABVRA suite à un entretien fin mars du bureau de l'association avec le 1er adjoint et le maire.
Dans le cadre de la vente du café tabac à un couple qui veut s'installer et vivre sur Soye en y transférant son activité de centre de tatouage l'association a fait part de son souhait de préemption par la commune, d'une consultation des habitants, d'une véritable étude pour ce dernier commerce, et mis en avant les aides possibles.

Le maire a indiqué qu'en commission budget et en réunion adjoints la préemption n'a pas été retenue compte tenu de la difficulté à trouver un porteur de projet pérenne comme nous l'ont conseillé 2 entités différentes (PETR CIT, l'agent économique Septaine et Dunois) même si des aides potentielles nous avaient été présentées par ces organismes.

L'opportunité de la reprise sans risque financier pour la commune s'est présentée.

Le centre de tatouage est basé depuis plusieurs années place de l'église dans un local loué à la mairie sur Bengy sur Craon . Il a voulu se rapprocher de Bourges et son responsable a adapté récemment les statuts de son entreprise pour pouvoir dans un deuxième temps créer un salon de thé, un espace convivial où il sera aussi possible de profiter des livres, bd, jeux de société mis à disposition.

Le couple prévoit par lui des animations de dessin (sur Bengy il a permis au Téléthon par des caricatures de récupérer 1600 euros) et par elle des animations de danse et d'écriture.

En conséquence le maire indique qu'aucune somme n'a été mise au budget soumis au vote du conseil pour la préemption car il ne paraît pas opportun d'engager des dizaines de milliers d'euros pour bloquer la surface dans l'espoir d'un hypothétique repreneur.

- **Centre de loisirs** → Le démarrage du centre de loisirs se fera à compter du mois de septembre 2022 tous les mercredis et une semaine durant les petites vacances de la Toussaint 2022.
Ce projet est piloté par la CDC avec laquelle nous avons travaillé depuis des mois pour son implantation sur le Polygone Sud et en particulier sur Soye.
- **Marché hebdomadaire** → Le boucher, le camion de spécialités asiatiques et le fromager ont trouvé leur clientèle même si ça reste fragile. Pour les vins régionaux et bières locales, leur rapport qualité prix font qu'après un premier achat, les clients en reprennent au fil des marchés. Un nouveau commerçant en fruits et légumes d'Arcay est présent depuis le 5 avril. Poursuite à confirmer en fonction de son activité générée pour lui et de notre accord lié aux produits proposés.
- **Enquête publique sur Coulon** → un des propriétaires a fait la demande d'adapter le projet initial du cabinet de géomètre. Comme le commissaire enquêteur l'avait indiqué nous avons une latitude de correction.
Compte tenu des nouveaux travaux à effectuer, le cabinet de géomètre a soumis un devis au propriétaire qui serait à sa charge sauf en cas de délibération contraire du conseil. Nous attendons sa décision finale.
- **Manifestations village** → Belle réussite pour la venue d'une foire aux plantes le dimanche 20 mars avec une forte affluence. La société reviendra à la même date l'an prochain.
A venir : Fête de la musique et fête du 14 juillet. Nous vous indiquerons les dates et différentes animations lors du prochain compte rendu.
- **CCAS/Gouter des séniors** → Lecture de deux courriers reçus d'un couple d'habitants qui conteste le choix du CCAS qui a voté comme depuis plusieurs années le principe de réserver le cadeau pour les anciens aux seuls participants au goûter de fin d'année. Lecture des deux mails en réponse par le maire et Valérie Cordeau sur le sens donné à la démarche qui privilégie la fréquentation et la convivialité du goûter.
- **Réunion habitants** → Une réunion habitants sera organisée après l'été. Dernière en date : décembre 2021.
- **Enquête publique Bourges Plus** → Dans le cadre de l'enquête publique sur la zone de captage du Porche par l'agglomération Bourges Plus, le maire et l'adjoint à l'environnement ont apporté leur contribution sur l'importance des mesures de protection et de la vigilance pour maintenir la qualité de l'eau.
- **Civismisme** → rappel du message sur Panneau Pocket pour que les propriétaires de chiens ramassent les déjections de leurs animaux, par respect pour les employés communaux qui passent le roto fil et les piétons.
L'écobuage, brûlage d'herbe ou de végétation est interdit sur tout le département et passible de sanctions.
- **Réunion Agriculteurs** → Rencontre récente de l'adjoint à l'environnement et du maire avec Denis Jamet, Baptiste et Elodie Lamelot et Gauthier Lecomte. Echange utile notamment en vue de s'entendre sur l'entretien des fossés, les limites des zones communales et privées des différents chemins et voies au-delà de l'opération de Plantez le décor.
- **Travaux rue du Riot** → initialement prévus en janvier, les travaux de changement de canalisation d'eau rue du Riot démarreront début mai pour environ 3 semaines.
Accès limité aux habitants avec une déviation par la route de Savigny et le stade.
- **Moto club du Berry** → Après deux années d'absence, le Moto club du Berry organise son prochain moto cross samedi 14 mai Route de Bourges.

Levée de séance à 21h15

Cérémonie du 8 mai

Le conseil municipal et les anciens combattants vous convient à la cérémonie du 8 mai qui aura lieu à 11h00 devant le monument aux morts place Laurent Sodiant.